



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-deuxième session

1-5 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Déclaration présentée par l'Alliance ACT et le Conseil œcuménique des Églises, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2019/1.

² La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'Alliance ACT (ACT) et le Conseil œcuménique des Églises (COE) sont ravis de pouvoir soumettre la présente déclaration à l'occasion de la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement. En tant que réseaux d'églises et d'organisations d'inspiration religieuse chrétiennes œuvrant depuis des décennies en faveur des droits de l'homme, du développement et de l'action humanitaire dans le monde entier, nous intervenons dans tous les piliers du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous affirmons que tous les peuples sont créés à l'image de Dieu, égaux en dignité et en droits, et doivent pouvoir jouir des avantages d'un développement économique et holistique durable. Nous sommes convaincus que la réduction des inégalités dans les sphères économique, alimentaire et éducative, la promotion de l'égalité des genres et l'accès aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation sont indispensables pour garantir le respect des droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable. À ce titre, nous réaffirmons le mandat intégré et holistique de la Conférence internationale sur la population et le développement.

À l'occasion de ce processus d'examen et d'évaluation du Programme d'action, 25 ans après son adoption, nous appelons les États Membres à respecter les engagements pris et les accords convenus dans le cadre de ce programme aux niveaux mondial, régional et national. Les examens régionaux menés cette année en Amérique latine, en Europe et en Afrique ont permis de réaffirmer l'importance du Programme d'action et des rapports régionaux de 2014.

Nous rappelons également les engagements antérieurs pris par de nombreux acteurs confessionnels. Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2014, 40 chefs religieux de six grandes confessions (bahaï, bouddhiste, chrétienne, hindoue, juive et musulmane) venus du monde entier ont souscrit à la déclaration intitulée « Appel à l'action : la foi au service de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction », dans laquelle figuraient les affirmations suivantes : « Aucune mère ne devrait mourir en notre nom en donnant la vie. Personne ne devrait se voir refuser l'accès aux services de santé de base en notre nom. Aucun enfant ou adolescent ne devrait se voir refuser l'accès à des connaissances ou des soins en notre nom. Aucune jeune femme ni aucun jeune homme ne devrait être privé(e) de ses droits les plus fondamentaux en notre nom ».

Les églises et les organisations d'inspiration religieuse font partie intégrante de la mise en œuvre du Programme d'action et contribuent de manière notable au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si nous reconnaissons que certains aspects importants de ce programme font l'objet de désaccords sociaux, religieux et culturels, et que l'inaction à cet égard nuit à l'égalité sociale et au développement durable, nous affirmons également notre responsabilité fondamentale, en tant qu'églises et organisations d'inspiration religieuse, de promouvoir la dignité inhérente à chaque personne dans le cadre de la création divine.

Nous reconnaissons par exemple que la violence sexuelle et sexiste se manifeste dans de nombreux contextes différents et, souvent, cachés, prenant la forme de violences conjugales et de mariage d'enfants, et que les risques et conséquences de ce phénomène sont exacerbés par la stigmatisation, la discrimination raciale, les divisions socio-économiques, la pauvreté, les maltraitances, les conflits armés et l'accès insuffisant à la médecine de la procréation. Les questions liées au comportement sexuel humain et aux relations entre hommes et femmes au sein de la famille sont taboues dans de nombreuses églises et communautés ecclésiales, ce qui les empêche d'être un lieu de sécurité et de protection pour les femmes victimes ou

menacées de violence sexuelle et sexiste. Il est essentiel que les églises et les groupes confessionnels contribuent activement à l'élimination de telles violences et maltraitements pour que soit assurée la mise en œuvre de ce programme et de l'objectif de développement durable n° 5 relatif à l'autonomisation des femmes et des filles.

Les femmes et les filles paient de leur vie le manque d'accès aux services de santé sexuelle et procréative, en ce compris la planification familiale, la santé maternelle et l'accès aux services pour les jeunes. Chacun devrait avoir la possibilité de prendre des décisions, librement et en toute responsabilité, à l'abri de toute discrimination, contrainte ou violence, au sujet de sa sexualité et de sa santé sexuelle et procréative. Il est essentiel d'impliquer les hommes et les garçons à toute initiative menée en ce sens étant donné leur rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'égalité des genres, non seulement en tant que décideurs et personnes de pouvoir, mais aussi parce qu'ils sont eux-mêmes victimes des masculinités néfastes qui leur sont imposées. Les églises et les groupes confessionnels qui composent nos vastes réseaux fournissent des services de planification de la famille, des services aux jeunes et d'autres types de services de santé sexuelle et procréative, et contribuent à la remise en cause des pratiques et comportements patriarcaux en favorisant l'égalité des genres à tous les niveaux de la société, en encourageant les hommes et les garçons à participer à leurs activités, et en mettant en avant des masculinités susceptibles de faire évoluer la situation. De par leur nature, les organisations d'inspiration religieuse sont des partenaires essentiels dans les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable n° 5 (sur l'égalité des genres) et n° 3 (sur la santé).

On ne soulignera jamais assez l'importance du rôle que jouent les églises et les organisations d'inspiration religieuse pour garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous. Les organisations d'inspiration religieuse fournissent des services d'éducation et de santé essentiels au niveau communautaire et peuvent parfois représenter jusqu'à 50 % de la prestation de soins de santé. Les réseaux et institutions d'inspiration religieuse viennent en aide aux communautés marginalisées au sein desquelles les gouvernements eux-mêmes éprouvent des difficultés à assurer une présence institutionnelle.

Par exemple, les Initiatives et le plaidoyer œcuméniques pour la lutte contre le VIH et le sida (EHAIA) ont aidé des chefs d'établissement, des secrétaires éducatifs et des chefs d'églises dans tout le Kenya à examiner les préoccupations des jeunes et à mettre à leur disposition des informations accessibles sur la santé sexuelle et procréative et les droits de l'homme afin de répondre à ces inquiétudes. Lancée en 2002, cette campagne a démontré la nécessité d'établir des liens entre les acteurs locaux, nationaux et régionaux, et les décideurs et dirigeants internationaux. En accompagnant les églises membres dans les écoles qu'elles possèdent ou qu'elles gèrent, nous créons des espaces sûrs dans lesquels les élèves reçoivent des informations de qualité sur la prévention et le traitement du VIH et du sida. Les élèves peuvent également aborder les questions difficiles du sexe et de la sexualité, et les décideurs interviennent directement auprès de ceux qui sont les plus touchés par leurs politiques.

Nous réaffirmons également l'importance accordée à l'examen des questions liées aux migrations et aux déplacements, en ce compris les déplacements internes, dans le Programme d'action. La migration est une caractéristique essentielle de l'histoire de l'humanité, et les migrants apportent une contribution économique, sociale et spirituelle aux sociétés du monde entier. Nous insistons sur le fait que la migration n'est ni un « problème », ni une « menace », et que les droits de ceux qui migrent demeurent insuffisamment protégés. Il est indispensable d'y remédier au moyen de cadres politiques tels que le Programme d'action.

Les organisations d'inspiration religieuse sont souvent le premier point de contact pour les services aux migrants et aux personnes déplacées, mais nous collaborons également avec les communautés pour veiller à ce que les migrants et les personnes déplacées jouissent de la protection et des droits auxquels ils peuvent prétendre. Les membres de l'Alliance ACT, par exemple, s'emploient à fournir une assistance vitale aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays, ainsi qu'à promouvoir des moyens de subsistance et des perspectives à plus long terme pour les populations déplacées et leur communauté d'accueil dans des pays comme la Jordanie, l'Éthiopie et l'Ouganda. De même, les églises membres encouragent l'inclusion et l'intégration des nouveaux arrivants dans les sociétés d'accueil, les aident à se procurer des services essentiels, et soutiennent les demandeurs d'asile qui ont besoin d'une aide juridique. Le soutien local aux mineurs non accompagnés fait l'objet d'une attention particulière.

Nous saluons la négociation, au cours de l'année écoulée, de deux pactes mondiaux importants (le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) qui viennent renforcer la nécessité de collaborer au niveau international afin de relever ces défis. À l'instar du Programme 2030, ces nouveaux cadres soulignent l'importance de l'élaboration de plans nationaux pour assurer leur bonne exécution, ainsi que le besoin de veiller à ce que les mesures liées aux migrations et aux déplacements soient bien intégrées aux initiatives actuelles de promotion du développement durable et de la justice de genre, de réduction des risques de catastrophe, de lutte contre les changements climatiques et de protection des droits des personnes déplacées dans leur propre pays. En tant que réseaux très présents au niveau local, les églises et les organisations d'inspiration religieuse sont bien équipées pour prendre part aux efforts de mise en œuvre et faciliter la participation effective des communautés locales.

La montée de la xénophobie, du racisme et du nationalisme populiste est un obstacle majeur à la protection des migrants et des personnes déplacées. Nous sommes déterminés à lutter contre cette tendance préoccupante qui menace tous les aspects du développement. L'Alliance ACT et le Conseil œcuménique des Églises se sont activement penchés sur cette question au niveau international. En effet, le Conseil œcuménique des Églises et le Vatican ont récemment organisé une conférence conjointe sur la xénophobie, le racisme et le nationalisme populiste dans le contexte des migrations mondiales (Rome, 18-20 septembre 2018), suivie d'un Forum mondial de l'action confessionnelle en faveur des enfants en déplacement (Rome, 16-19 octobre 2018), afin d'aborder les questions des migrations et du rôle de tous les acteurs, y compris des acteurs confessionnels.

En résumé, pour mieux assurer la mise en œuvre du Programme d'action et faire en sorte qu'il contribue à la réalisation du Programme 2030, il convient de consulter les acteurs confessionnels, tant dans leur contexte national qu'au sein d'instances de dialogue politique de haut niveau telles que la Commission. Quelque 84 % de la population mondiale adhèrent à diverses traditions religieuses et communautés d'inspiration religieuse, et adoptent des pratiques religieuses et culturelles qui sont influencées et motivées par leur contexte social, économique et politique. En 1994, au Caire, le Conseil œcuménique des Églises déclarait déjà : « Nous sommes tous déterminés à encourager et à maintenir constamment un dialogue ouvert et constructif, non seulement entre nous, mais aussi avec d'autres églises et des adeptes d'autres confessions ». L'Alliance ACT a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors de son assemblée générale de 2018. Dans le cadre de notre attachement au renforcement de notre diversité, il nous faut établir des partenariats intégrés et interdépendants afin de concrétiser ce programme commun mondial.

Forts des expériences que nous avons acquises en tant que réseaux d'inspiration religieuse d'églises et d'agences parmi les plus vastes au monde actifs dans la promotion des politiques, le développement et les questions humanitaires, et tandis que nous nous engageons à revoir nos propres structures et organisations, nous invitons instamment les États Membres à :

1. Assurer la mise en œuvre intégrale du Programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et de ses révisions ultérieures, sans régression ni exception ;

2. Élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 3 et 5 et toutes les cibles liées à l'égalité des genres, l'objectif 10 sur la réduction des inégalités, et l'objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions efficaces, notamment au regard de leur importance pour la protection des droits des migrants et des personnes déplacées ;

3. Protéger les droits de toutes les populations en mouvement, quel que soit leur statut, élaborer et exécuter des plans nationaux pour concrétiser les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et s'engager à contribuer de manière effective à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés grâce à des processus transparents et participatifs, avec les migrants et les réfugiés eux-mêmes, ainsi qu'avec d'autres acteurs tels que les églises et les organisations d'inspiration religieuse ;

4. Élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux visant à appuyer la concrétisation des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, comme indiqué dans l'initiative PD20 ;

5. Honorer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action et dans les déclarations ultérieures, et encourager les autres États à faire de même, ce qui implique la non-régression sur le langage convenu précédemment, y compris les références à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation.

6. Défendre l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies et l'importance du multilatéralisme, rejeter la polarisation et la fragmentation extrêmes et instaurer une coopération ;

7. Entamer des partenariats, conformément à l'objectif 17 du Programme 2030, avec des organisations d'inspiration religieuse et des églises pour transformer les normes sociales, promouvoir l'égalité sociale et tirer des enseignements de leurs expériences et de leur savoir-faire en matière de renforcement du rôle de la foi en tant qu'outil positif de promotion d'un changement positif dans la société ;

8. Faire participer les églises et les organisations d'inspiration religieuse à ce programme en tant qu'acteurs capables de générer un changement, et reconnaître les valeurs éthiques importantes liées à la foi qui favorisent l'abondance de la vie et la dignité chez tous les êtres humains et qui se fondent sur la justice, la compassion et l'amour ;

9. Protéger et garantir le respect des droits de l'homme de toutes les personnes, peu importe leur nationalité, leur statut migratoire, leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur religion, leur appartenance ethnique ou toute autre identité croisée ;

10. Reconnaître notre responsabilité morale et notre intérêt communs dans l'inclusion de l'ensemble de l'humanité, et en particulier des personnes marginalisées, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte et permettre à chacun de vivre en sûreté et en sécurité.